



digital.union@sonapresse.com

## L'actu du web

Par I.M'B

CHINE-UE : AFFAIRE OÛIGOURS,  
SANCTIONS ET RÉPLIQUE

Photo: DR

L'ambassadeur de Chine en Allemagne Wu Ken (photo) est sous pression des pays de l'Union européenne, après que la Chine a répliqué à l'Union européenne en décidant, lundi 22 mars, de prendre des sanctions contre quatre entités et dix responsables européens, interdits de séjour en Chine continentale, à Hong Kong et à Macao et de faire des affaires avec le pays. Les sanctions chinoises font suite à des sanctions de l'UE contre quatre responsables chinois de la région chinoise du Xinjiang pour des supposées violations des droits des Oûigours.

LE PHILOSOPHE MICHAËL J.  
SANDEL FAIT FUREUR AUPRÈS  
DES ÉTUDIANTS

Photo: DR

À l'université Harvard où il enseigne depuis 1981, Michaël J. Sandel est surnommé "le Philosophe rockstar". Ses cours sur la justice ont fait déborder même les plus grands amphithéâtres du campus bostonien, et leur retransmission a été visionnée plusieurs dizaines de millions de fois sur YouTube. Son dernier ouvrage, la Tyrannie du mérite (Albin Michel, mars 2021), est venu toucher l'audience étudiante en plein cœur: le professeur de philosophie politique y affirme que la méritocratie est un mauvais idéal pour nos démocraties, car elle justifie les inégalités au lieu de les gommer.

PREMIER MINISTRE CASTEX:  
PAS DE PÂQUES EN FAMILLE

Photo: DR

Comme l'a publié Le Parisien ce mardi 23 mars, le chef du gouvernement français Jean Castex, est contre l'idée des regroupements familiaux pour Pâques dans les départements soumis aux nouvelles mesures de restriction. "Il n'y aura pas d'exception pour les repas de famille", a lancé le Premier ministre, dans les colonnes du quotidien.

LES  COMMUNAUTÉS"Juristes en devenir" : comprendre et échanger  
sur le droit

Communauté «Juriste en devenir».

Cherolle MISSOUKI  
Libreville/Gabon

PARCE que le droit, est "un corps de règles qui régit la vie en société", Ondo Abessolo, étudiant en droit privé à l'Université Omar Bongo de Libreville a créé en octobre 2015, sur le réseau social Facebook, la communauté "Juriste en devenir". A ce qu'il semble, les questions de droit gabonais et international

interessent de nombreux internautes. Pour preuve, à ce jour, cette plateforme compte 12 501 abonnés, dont les principaux membres sont étudiants, juristes pratiquants. "Juriste en devenir" a pour mission de sensibiliser, enseigner et éduquer les membres de la communauté sur le droit gabonais et international. Par ses publications, cette communauté permet également de faciliter la compréhension de certains textes de lois

et les confronter avec les dispositions extra-nationales. "Il est important pour tout le monde de connaître le droit en général, et de connaître ses droits et devoirs en particulier pour une société qui marche sur des valeurs et le respect des lois. La plupart des gens, dans l'ignorance de leurs droits sont dépossédés de leur légitimité, de leur possession salariale et parfois de leur dignité", affirme l'administrateur de la page. Se

basant sur ses connaissances en droit, sur les publications des sites web traitant de la même thématique ainsi que sur les contenus des pages abonnés à la sienne, Ondo Abessolo édifie les membres de sa communauté sur des questions de droit telles que l'autorité parentale dans la famille recomposée, la non-assistance à personne en danger, la régularisation foncière au Gabon, etc. Texte mal balisé (): Les Communautés

LE "STEALTHING" : JURIDIQUEMENT CONDAMNABLE  
DANS DE NOMBREUX PAYSCM  
Libreville/Gabon

VOICI une pratique dont les femmes sont très souvent victimes mais qui passe sous silence dans de nombreux pays africains : le stealthing, en français "le retrait non consenti du préservatif". Cette notion insolite a fait l'objet d'un échange animé dans la communauté "Le juriste en devenir". Selon l'administrateur de la plateforme Ondo Abessolo,

le retrait non consenti du préservatif ou "stealthing" désigne une forme d'agression sexuelle qui consiste, pour un partenaire sexuel, à enlever son préservatif pendant l'acte sexuel, à l'insu de l'autre partenaire. "Cette pratique, qui enfreint le consentement du ou de la partenaire, est juridiquement condamnable dans de nombreux pays tels que la Suisse, le Canada et le Royaume-Uni car il s'apparente à un viol", déclare-t-il. L'étudiant en droit dénonce,

tout comme Alexandra Brodsky, juriste aux États-Unis, un manque de reconnaissance légale de la pratique alors qu'elle devient répandue et connue. Un avis partagé par Macaire Ouedraogo, membre de la communauté. "Au Burkina Faso c'est un vide juridique car notre code n'a pas qualifié cet acte de viol ou agression sexuelle. Vivement qu'une révision tienne compte de ce comportement et prévoit des mesures répressives bien définies".



Photo: CM